

PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF

Société anonyme au capital de 10.000.000 de Dinars
Siège Social : 2, Rue de Turquie - 1001 Tunis.
R.C. n° B132991996

CONVOCATION A

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU MARDI 17 AVRIL 2012

Messieurs les actionnaires de la Société PLACEMENTS DE TUNISIE SICAF sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Mardi 17 Avril 2012 à 10 heures à « l'Hôtel AFRICA », 50, Avenue Habib Bourguiba - Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice 2011
- Lecture des rapports, général et spécial, du Commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, et approbation des conventions y mentionnées
- Approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2011
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Fixation du montant des jetons de présence
- Pouvoirs à donner

Tout actionnaire désirant prendre part à cette Assemblée peut retirer une convocation auprès de son intermédiaire ou teneur de compte dépositaire qui doit attester de la propriété de ses actions et les bloquer à cet effet.

**PROJET DE RESOLUTIONS
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 17 AVRIL 2012**

Première résolution

Après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration ainsi que des rapports général et spécial du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice 2011, l'Assemblée Générale Ordinaire approuve les états financiers arrêtés au 31 décembre 2011 qui font ressortir un résultat bénéficiaire de 2.626.684,000 Dinars ainsi que les opérations mentionnées dans le rapport spécial.

Elle donne quitus entier et sans réserve aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice 2011.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve l'affectation du résultat positif de l'exercice 2011 telle qu'elle lui a été proposée par le Conseil d'Administration, à savoir :

Bénéfice de l'exercice	2.626.684,000	Dinars
+ Report à nouveau ex 2010	1.248.188,000	Dinars
Total (1)	3.874.872,000	Dinars
- Dividendes à distribuer	2.000.000,000	Dinars
- Report à nouveau ex 2011	1.874.872,000	Dinars
Total (2)	=	0

Le dividende sera mis en paiement à raison 2,000 Dinars par action à partir du 24 avril 2012.

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence alloués aux administrateurs à vingt et un mille Dinars (21.000,000 D). Ce montant est mis à la disposition du Conseil d'Administration qui en fixera la répartition entre ses membres.

Quatrième résolution

L'Assemblée Générale Ordinaire donne pouvoir à toute personne désignée par le Directeur Général à l'effet d'accomplir toute formalité nécessaire.